

AR PREFECTURE

082-200061257-20210915-09202105-DE  
Regu le 20/09/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## CONSEIL SYNDICAL

### REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2021

Date d'envoi de la convocation : 8 septembre 2021

L'An deux mille vingt-et-un et le 15 du mois de septembre (15.09.2021) à 9 heures 30 minutes, le Conseil syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 8 septembre 2021, s'est assemblé en salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### **PRESENTS : 18**

M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2<sup>ème</sup> Vice-Présidente), M. SALOMON Bernard (3<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. FERTE Denis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire), M. WEILL Michel (Délégué titulaire)

#### **REPRÉSENTÉS : 1**

M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) donne pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire)

#### **ABSENTS : 1**

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Sophie DELBREIL

**DELIBERATION N°09/2021-05**  
**MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE**  
**LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**  
**(CCSPL)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1413-1 ;

**Vu** la délibération n°04/2016-02 relative à l'adoption du règlement intérieur du syndicat ;

**Vu** la délibération n° 06/2019-02 portant modification de l'annexe 1 du règlement intérieur du syndicat ;

**Vu** la délibération n°07/2017-02 relative à l'adoption du règlement intérieur de la CCSPL ;

**Considérant** que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est consultée pour avis par le Conseil syndical sur tout projet de délégation de service public, de création de régie dotée de l'autonomie financière et de tout projet de partenariat, et se prononce également chaque année sur les rapports établis par les délégués de service public ;

**Considérant** que la CCSPL est composée, en sus du Président du syndicat qui la préside :

- de cinq délégués titulaires et de cinq délégués suppléants, élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- de deux titulaires et de deux suppléants représentants d'associations locales nommés par le Conseil syndical (conformément au règlement intérieur de la CCSPL) ;

-----

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de fixer les modalités de dépôt des listes des candidats pour l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Les listes devront être déposées sous forme écrite **au plus tard 1 jour franc avant le prochain Conseil syndical** qui procédera à l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, auprès des services du Syndicat :

- par mail à l'adresse du Directeur du syndicat mixte ;  
ou
- par courrier à l'adresse : Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique – 100 Bld Hubert Gouze – 82013 MONTAUBAN CEDEX ;

Aucune candidature ne sera enregistrée par téléphone.

Chacune des listes devra comporter cinq titulaires et cinq suppléants.

Devront y figurer les noms, prénoms, et titre des délégués titulaires et leurs suppléants.

\_\_\_\_\_

AR PREFECTURE

082-200061257-20210915-09202105-DE  
Reçu le 20/09/2021

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **FIXE** comme décrit ci-dessus les modalités de dépôt des listes des candidats en vue de la constitution et de l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE des membres présents et représentés**

Certifié exécutoire par le  
Président compte-tenu de  
l'envoi en préfecture le **20 SEP. 2021**

et de la publication le **20 SEP. 2021**

Fait à Montauban, le 15 septembre 2021



Le Président,  
Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte  
Tarn-et-Garonne Numérique**  
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze  
82013 MONTAUBAN cedex  
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z